

Séance ordinaire du conseil municipal

**2 février 2026
20h**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Gabriel tenue le **2 février 2026 à 20h**, à la salle du conseil municipal située au 45, rue Beausoleil.

Les membres du conseil municipal étant présents sont :

Monsieur Gaétan Gravel, maire
Madame Julie Croisetière, conseillère no. 1
Madame Dominique Bernèche, conseillère no. 2
Monsieur Serge Deschênes, conseiller no. 3
Madame Sylvie St-Georges, conseillère no. 4
Monsieur Christian Paquin Coutu, conseiller no. 5
Monsieur Stephen Subranni, conseiller no. 6

Est également présent :

Monsieur Michel St-Laurent, directeur général et greffier

Les membres du conseil municipal étant absents sont :

Nombre de personnes représentant le public : 2

1- Ouverture de la séance

Résolution 039-02-2026

ATTENDU QUE les membres du conseil présents forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaétan Gravel, qui agit à titre de président d'assemblée, et monsieur Michel St-Laurent, à titre de greffier d'assemblée ;

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la séance ordinaire du conseil du 2 février 2026 soit ouverte à 20h.

2- Adoption de l'ordre du jour

Résolution 040-02-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour de cette séance soit adopté tel que présenté, en ajoutant les points suivants :

- 14.1- Embauche d'une secrétaire-réceptionniste
- 14.2- Avis de motion du règlement CV. 617 – Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
- 14.3- Dépôt du premier projet de règlement CV. 617 – Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$
- 14.4- Facture pour une vitre brisée par la machinerie municipale

3- Correspondance

4- Adoption des procès-verbaux

4.1- Séance ordinaire du 12 janvier 2026

Résolution 041-02-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2026 soit et est adopté tel que présenté.

4.2- Séance extraordinaire du 27 janvier 2026

Résolution 042-02-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2026 ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2026 soit et est adopté tel que présenté.

4.3- Séance extraordinaire du 29 janvier 2026

Résolution 043-02-2026

ATTENDU QUE les membres de ce conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026 ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 janvier 2026 soit et est adopté tel que présenté.

5- Administration et ressources humaines

6- Finances

6.1- Comptes à payer au 31 janvier 2026

Résolution 044-02-2026

ATTENDU QUE les comptes à payer au 31 janvier 2026 totalisent un montant de 156 810 \$;

ATTENDU QUE les dépenses incompressibles au 31 janvier 2026 totalisant un montant de 92 765.72 \$;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le paiement des comptes à payer et des dépenses incompressibles soient autorisés pour un montant total de 249 575.72 \$.

6.2- Mandat à Bélanger Sauv  – Taxes en souffrance

Résolution 045-02-2026

ATTENDU QUE les taxes des dossiers correspondant aux matricules énumérés plus bas demeurent impayées depuis plus de 2 ans ;

ATTENDU QUE la ville doit entreprendre les démarches nécessaires afin d'en assurer le recouvrement conformément aux lois en vigueur ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la firme Bélanger Sauvé soit mandatée pour assurer la gestion des dossiers correspondant aux matricules suivants en rapport avec la perception des taxes dues en retard, selon l'article 511 de la *Loi des cités et villes* :

- 1228-95-7060
- 1328-37-9130
- 1328-53-1704
- 1328-62-8089
- 1328-81-0855
- 1328-81-5228
- 1328-82-5063
- 1328-90-4413
- 1328-92-4932
- 1329-71-2256-00-0185
- 1329-71-2256-00-0187
- 1329-71-2256-00-0189
- 142749-2721
- 1427-68-8670
- 1428-01-6439
- 1428-11-0391
- 1428-23-2897

Mandat à renouveler :

- 1327-88-9424
- 1328-90-1264
- 1328-96-6860
- 1427-17-6159
- 1428-02-4171
- 1428-15-7319
- 1428-21-9636

6.3- Adoption du règlement CV. 616 – Taxation 2026

Résolution 046-02-2026

ATTENDU QUE l'avis de motion du règlement CV. 616 relatif à la taxation 2026 a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil du 29 janvier 2026 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le règlement CV. 616 relatif à la taxation 2026, tel que déposé.

7- Hygiène du milieu

8- Sécurité publique

9- Travaux publics et voirie

9.1- Soumission – Portes d'entrée à l'accueil de la plage

Résolution 047-02-2026

ATTENDU QU'il est nécessaire de remplacer les portes et les cadres de porte des 2 entrées à l'accueil de la plage ;

ATTENDU la soumission reçue de Vitrierie Lafortune inc. ;

Il est proposé par Christian Paquin Coutu

Appuyé par Serge Deschênes

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la soumission de Vitrierie Lafortune inc. au montant de 8 375.93 \$ (taxes incluses) pour le remplacement des portes et des cadres de porte des 2 entrées à l'accueil de la plage soit acceptée.

9.2- Décomptes progressifs no. 3 et 4 – Prolongement et reconstruction des infrastructures du chemin du Domaine

Résolution 048-02-2026

ATTENDU les travaux effectués par l'entrepreneur Généreux Construction inc. pour le prolongement et la reconstruction des infrastructures du chemin du Domaine ;

Il est proposé par Dominique Bernèche

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les paiements suivant à l'entrepreneur Généreux Construction inc. pour le prolongement et la reconstruction des infrastructures du chemin du Domaine soient acceptés :

- 471 381.99 \$ (incluant les taxes) représentant le décompte progressif no. 3 ;
- 103 540.74 \$ (incluant les taxes) représentant le décompte progressif no. 4 ;

QUE les montants utiles à la réalisation desdits travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt CV. 611.

9.3 Facture C5-000246 – Construction de la nouvelle école primaire

Résolution 049-02-2026

ATTENDU les travaux effectués pour la construction de la nouvelle école primaire ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le paiement de la facture C5-000246 au Centre de services scolaire des Samares d'un montant de 44 634.58 \$ incluant les taxes soit autorisé ;

QUE les montants utiles à la réalisation desdits travaux soient puisés à même le règlement d'emprunt CV. 612.

9.4- Offre de service – Dépôt à neige 2025-2026

Résolution 050-02-2026

ATTENDU QU'une offre de service a été présentée par Les Entreprises Généreux pour l'utilisation de leur site pour le déversement des neiges usées de la ville pour la saison 2025-2026 ;

Il est proposé par Serge Deschênes
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'offre de services des Entreprises Généreux pour l'utilisation de leur site pour le déversement des neiges usées de la ville pour la saison 2025-2026 soit acceptée selon les tarifs suivants (excluant les taxes) :

- Camion 6 Roues	39 \$
- Camion 10 Roues	43 \$
- Camion 12 Roues	49 \$
- Camion remorque 2 Essieux	57 \$
- Camion remorque 3 Essieux	68 \$
- Camion remorque 4 Essieux	80 \$

10- Aqueduc et eaux usées

10.1- Rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable

Résolution 051-02-2026

ATTENDU l'analyse du Bilan de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable incluant l'Audit de l'eau de l'American Water Works Association et l'Outil d'évaluation des besoins d'investissement effectuée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Il est proposé par Dominique Bernèche
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le Rapport 2024 sur la gestion de l'eau potable de la ville soit adopté tel que déposé.

11- Loisirs, culture et tourisme

11.1- Motion pour la liberté intellectuelle en bibliothèques publiques

Résolution 052-02-2026

ATTENDU QUE le Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique stipule que la bibliothèque publique est un centre d'information de proximité ;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique met à disposition de ses usagers une grande diversité de savoirs et d'informations ;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre des œuvres et des documents reflétant différents points de vue qui sont eux-mêmes le reflet du moment de l'Histoire auxquels ils appartiennent ;

ATTENDU QUE la Bibliothèque publique est une composante essentielle des sociétés de la connaissance, qui s'adapte en permanence aux nouveaux moyens de communication pour remplir ses missions : fournir un accès universel à l'information et en favoriser l'appropriation par toutes et par tous ; ATTENDU QUE la Bibliothèque publique offre au public un espace accessible pour la production de connaissances, le partage et l'échange d'informations et de culture, et la promotion de l'engagement citoyen.

La bibliothèque est un bien collectif et un lieu où se développe une relation aux savoirs faite d'exploration, d'échange, de connaissances, de culture et d'enrichissement.

En fournissant le lieu, les ressources et le personnel apte à les soutenir, la bibliothèque permet à tous les individus, tout au long de leur vie et peu importe leur âge, leur statut social et leur provenance, de se former et de combler leurs besoins de connaissances, d'information et de perfectionnement. La bibliothèque est au cœur de la vie des gens.

Qu'elle soit publique, en milieu professionnel ou d'enseignement, la bibliothèque occupe une place fondamentale dans sa communauté et elle agit comme force motrice de développement social, économique et culturel. Elle est cette porte toujours accessible et ouverte sur le monde.

Comme le proclame l'UNESCO ainsi que la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises dans la Déclaration des bibliothèques québécoises, la raison d'être de la bibliothèque est d'assurer un « accès libre et illimité à la connaissance, la pensée, la culture et l'information », notamment grâce à la gratuité.

ATTENDU QUE le même Manifeste de l'UNESCO déclare que les collections et les services ne doivent être soumis à aucune forme de censure idéologique, politique ou religieuse, ni à aucune pression commerciale ;

ATTENDU QUE plusieurs situations, partout à travers le monde, laisse craindre pour le rôle fondamental des bibliothèques de diffuser des contenus diversifiés dans le respect de la liberté intellectuelle et d'expression.

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Christian Paquin Coutu
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QU'afin de garantir un accès au savoir et à la culture à la population québécoise, la ville reconnaisse officiellement :

- a) Les bibliothèques publiques comme des lieux reflétant la diversité des points de vue ;
- b) L'expertise du personnel des bibliothèques publiques pour gérer la sélection et la diffusion des Collections ;
- c) La nécessité de soutenir et d'appuyer le personnel des bibliothèques publiques dans le choix des œuvres composant leurs collections et de ne pas céder à la pression de censure et de demandes de retrait qui pourraient cibler ces institutions.

11.2- Remboursement de 35 % des activités de loisirs – Scout

Résolution 053-02-2026

CONSIDÉRANT la Politique de contribution financière aux activités de loisirs destinées aux 17 ans et moins ;

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'émission d'un chèque de 136.50 \$ à l'ordre de Catherine Duquette-Lajoie représentant un montant de ristourne de 35 % soit autorisé pour :

- L'inscription d'Étienne Lavertue au Scout Nord Joli de septembre 2025 à juin 2026 (26.60 \$ en 2025 et 39.90 \$ en 2026) ;
- L'inscription de Rémi Lavertue au Scout Nord Joli de septembre 2025 à juin 2026 (28 \$ en 2025 et 42 \$ en 2026).

11.3- Demande de partenariat de Cible Famille Brandon – Explore-tout

La conseillère Julie Croisetière déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil. Elle confirme qu'elle n'a pas participé et qu'elle ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'elle ne votera pas et qu'elle ne tentera pas d'influencer le vote.

Résolution 054-02-2026

ATTENDU la demande de partenariat de Cible Famille Brandon pour la journée d'activités Explore-Tout pour les jeunes de 6 à 12 ans qui aura lieu le 23 avril 2026, dans le cadre de la Journée de la Terre ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la ville soit partenaire auprès de Cible Famille Brandon pour la journée d'activités Explore-Tout pour les jeunes de 6 à 12 ans qui aura lieu le 23 avril 2026 ;

QU'à cet effet, la ville :

- Autorise la plantation de 2 arbres fruitiers au parc Patrick-Gendron ;
- Verse un montant de 400 \$, pris dans le fond de parc, qui couvrira l'achat de deux arbres et une petite partie de l'organisation de la cérémonie ;
- Participe le 23 avril 2026 en après-midi à la cérémonie symbolique de la plantation auprès des enfants ;
- Fasse faire l'entretien des arbres plantés par le service des travaux publics dans les années à venir.

11.4- Adhésion 2026 – Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière

Résolution 055-02-2026

ATTENDU QUE l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière nous permet d'obtenir de l'aide, entre autres, pour l'accès à la plage et l'accompagnement au camp de jour ;

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la ville renouvelle son adhésion pour 2026 à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière pour un montant de 100 \$ (taxes incluses).

11.5- Embauche de la coordonnatrice du camp de jour – Saison estivale 2026

Résolution 056-02-2026

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la ville embauche Audrey-Ann Paradis à titre de coordonnatrice du camp de jour pour la saison estivale 2026 ;

QUE le taux horaire d'Audrey-Ann soit en fonction de la grille salariale du camp de jour 2026 en prenant en considération la résolution 009-01-2026 relatif à l'ajustement du salaire de la coordonnatrice du camp de jour selon des critères établis.

11.6- Contrats de soutien aux loisirs – Événements 2026

Résolution 057-02-2026

ATTENDU QUE la ville tient plusieurs événements dans le cadre du service des loisirs ;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir une ressource pour soutenir la responsable des événements lors de la tenue de ceux-ci ;

Il est proposé par Dominique Bernèche
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur général soit autorisé à signer des contrats de soutien aux loisirs pour les événements 2026, lorsque nécessaire, entre la ville et Béatrice Corriveau, la gestionnaire de plage ;

QUE le taux horaire de Béatrice Corriveau soit le même que lors de son contrat de travail pour la gestion de la plage pour la saison estivale 2026.

11.7- Grille salariale du camp de jour – Saison estivale 2026

Résolution 058-02-2026

ATTENDU QUE le ministère du Travail a annoncé une hausse du salaire minimum le faisant passer à 16.60 \$ l'heure à compter du 1^{er} mai 2026 ;

ATTENDU QU'il est opportun d'adopter la même grille salariale avec les autres municipalités de Brandon ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la grille salariale du camp de jour pour la saison estivale 2026 soit adopté ;

QUE la grille salariale prenne en considérant la résolution 009-01-2026 relatif à l'ajustement du salaire de la coordonnatrice du camp de jour selon des critères établis.

11.8- Demande d'aide financière – Les Loups de Saint-Gabriel

Résolution 059-02-2026

ATTENDU QUE Les Loups de Saint-Gabriel ont dû assumer à 100 % par leur OBNL les frais d'opération très élevés étant donné qu'il n'y a pas eu de saison locale dû aux travaux au Centre sportif et culturel de Brandon ;

ATTENDU QU'ils demandent l'aide financière de la ville pour payer leurs frais d'opération ;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de 2 500 \$.

Il est proposé par Dominique Bernèche
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la ville accorde l'aide financière de 2 500 \$ aux Loups de Saint-Gabriel pour payer leurs frais d'opération.

11.9- Demande d'aide financière – Comité de la vie étudiante de l'École secondaire Bermon

Le conseiller déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil. Il confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

Résolution 060-02-2026

ATTENDU QUE l'École secondaire Bermon fait face à une diminution importante de leur budget consacré aux activités étudiantes et que le poste de technicienne en loisirs est vacant ;

ATTENDU QUE le comité de la vie étudiante de l'École secondaire Bermon demande l'aide financière de 5 000 \$, répartie en fonction de la proportion d'élèves provenant de chaque territoire, afin d'aider à financer leurs activités ;

ATTENDU QUE la ville représente 27 % de leur population étudiante, ce qui représente 1 350 \$;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de 1 350 \$.

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la ville accorde l'aide financière de 1 350 \$ au comité de la vie étudiante de l'École secondaire Bermon pour aider à financer leurs activités.

11.10-Demande d'aide financière – Club de course de l'École secondaire Bermon

Le conseiller déclare avoir un intérêt pécuniaire particulier à l'égard de la question soumise au conseil. Il confirme qu'il n'a pas participé et qu'il ne participera pas aux délibérations sur ce sujet, qu'il ne votera pas et qu'il ne tentera pas d'influencer le vote.

Résolution 061-02-2026

ATTENDU QUE le Club de course de l'École secondaire Bermon demande l'aide financière de la ville pour l'inscriptions aux courses, les frais de transports et les achats des élèves inscrits ;

ATTENDU QUE leur demande est de 275 \$ par élève et qu'il y a 13 élèves de la ville inscrits, pour un total de 3 575 \$;

ATTENDU QUE le comité en charge d'évaluer les demandes de dons et de commandites a accueilli favorablement cette demande pour la somme de 3 575 \$.

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la ville accorde l'aide financière de 3 575 \$ au Club de course de l'École secondaire Bermon pour payer l'inscriptions aux courses, les frais de transports et les achats des élèves inscrits.

12- Santé et bien-être

12.1- Pont payant – Fondation québécoise du cancer

Résolution 062-02-2026

ATTENDU la demande de la Fédération québécoise du cancer pour avoir l'autorisation de faire un pont payant dans le cadre d'une levée de fonds pour l'organisme, samedi le 30 mai 2026 au coin des rue Saint-Gabriel et Dequoy, de 9 h à 15 h ;

ATTENDU Qu'ils demandent du soutien pour obtenir 8 dossards de sécurité, des petits cônes et 4 gros cônes pour la tenue de leur pont payant ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Stephen Subranni
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Fédération québécoise du cancer soit autorisée à tenir un pont payant au coin des rues Saint-Gabriel et Dequoy, samedi le 30 mai 2026, entre 9 h et 15 h, conditionnellement à l'obtention des autorisations nécessaires auprès de la Sûreté du Québec et du ministère des Transports et de la Mobilité durable ;

QUE la ville leur fournisse 8 dossards de sécurité, des petits cônes et 4 gros cônes pour la tenue de leur pont payant ;

QUE copie de la présente soit transmise à la Sûreté du Québec et aux responsables des services incendies et ambulanciers.

12.2- Adhésion 2025-2026 – Certification OSER-JEUNES

Résolution 063-02-2026

ATTENDU QUE la ville démontre son engagement pour la persévérance et l'éducation des jeunes dans la région ;

Il est proposé par Christian Paquin Coutu
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la ville renouvelle sa certification OSER-JEUNES pour 2025-2026 pour un montant de 100 \$ (taxes incluses).

13- Urbanisme et environnement

13.1- Rapport de l'urbaniste au 31 janvier 2026

Résolution 064-02-2026

ATTENDU QUE le rapport de l'urbanisme au 31 janvier 2026 a été déposé ;

Il est proposé par Sylvie St-Georges
Appuyé par Julie Croisetière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le rapport de l'urbanisme au 31 janvier 2026 soit adopté tel que déposé.

13.2- Contrat 2026 – Collecte et transport des matières organiques

Résolution 065-02-2026

ATTENDU QUE le contrat de collecte et de transport des matières organiques avec EBI Environnement inc. se terminait le 31 décembre 2025 ;

ATTENDU QUE ledit contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de 2 ans ;

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Dominique Bernèche
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le contrat de collecte et de transport des matières organiques avec EBI Environnement inc. soit prolongé pour 1 an, soit jusqu'au 31 décembre 2026, pour un montant de 62 191.33 \$ (taxes incluses).

14- Varia

14.1- Embauche d'une secrétaire-réceptionniste

Résolution 066-02-2026

CONSIDÉRANT QUE le poste de secrétaire-réceptionniste se libère suite à l'ajout du poste de technicienne comptable ou d'adjointe à la comptabilité ;

CONSIDÉRANT la candidature déposée par Madame Annie Daoust ;

CONSIDÉRANT la recommandation d'embauche du directeur général et greffier ainsi que du comité de sélection ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Stephen Subranni

Appuyé par Julie Croisetière

Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la ville embauche Madame Annie Daoust à titre de secrétaire-réceptionniste à compter du 17 février 2026 ;

QUE Madame Daoust soit rémunérée selon la convention collective en vigueur.

14.2- Avis de motion du règlement CV. 617 – Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Résolution 067-02-2026

Avis de motion est par les présentes donné par la conseillère Dominique Bernèche que lors de la présente séance, le conseil prévoit l'adoption du premier projet de règlement CV. 617 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$.

14.3- Dépôt du premier projet de règlement CV. 617 – Taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$

Résolution 068-02-2026

ATTENDU QU'avis de motion a été donné pour le règlement CV. 617 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$;

Il est proposé par Dominique Bernèche
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le premier projet de règlement CV. 617 relatif au taux du droit de mutation applicable aux transferts dont la base d'imposition excède 500 000 \$, tel que déposé.

14.4- Facture pour une vitre brisée par la machinerie municipale

Résolution 069-02-2026

CONSIDÉRANT qu'une vitre appartenant à la propriété située au 24, rue Sainte-Anne, a été brisée lors de travaux effectués par la machinerie municipale ;

CONSIDÉRANT la facture 490, datée du 9 décembre 2025, au montant de 290.04 \$ (taxes incluses), émise par Vitrierie Morin & Fils inc. aux propriétaires du 24, rue Sainte-Anne ;

Il est proposé par Stephen Subranni
Appuyé par Sylvie St-Georges
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le remboursement aux propriétaires du 24, rue Sainte-Anne, pour la facture 490 au montant de 290.04 \$ (taxes incluses) émise par Vitrierie Morin & Fils inc., soit autorisé.

15- Période de questions

16- Levée de la séance

Résolution 070-02-2026

ATTENDU QUE tous les points à l'ordre du jour de la présente séance ont été traités ;

Il est proposé par Julie Croisetière
Appuyé par Serge Deschênes
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE cette séance soit levée à 20h25.

Gaétan Gravel
Maire

Michel St-Laurent
Directeur général et greffier

Je soussigné, Gaétan Gravel, maire de la Ville de Saint-Gabriel, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*.

Gaétan Gravel

Maire